AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022040-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL**
**10 PLACE ST ROBERT**
**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

**NO 2022.040**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents :28 Votants :31 Abstentions : contre Pour : 31

**SEANCE du 07 avril 2022**

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

**Membres présents** : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : Demande de subvention CARSAT RPA

Dans le cadre d'un appel à projet, la CARSAT propose à la communauté de communes de monter un dossier pour bénéficier de financement pour changer les plans de travail et plaques de cuisson des 16 appartements des résidences service. Ceci est nécessaire en premier lieu pour des questions de sécurité.

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses : 25 000 €

Recettes : Carsat 50 % 12 500 €

Fonds propres 50 % : 12 500 €

Il est demandé au conseil de donner tout pouvoir au président pour solliciter cette aide auprès de la CARSAT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme